



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 69323

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'offre culturelle audiovisuelle et radiophonique proposée et gérée par l'Union européenne de radiodiffusion (UER) et ses membres. En effet, d'année en année, force est de constater que les formidables instruments de communication et de diffusion que sont l'Eurovision et l'Euroradio véhiculent de moins en moins les divers courants culturels qui agitent le continent européen. A part les divers concours annuels (concours de la chanson) ou bi-annuels (concours des jeunes musiciens et danseurs) qui sont la vitrine de prestige de l'UER (et qui sont parfois, eux-mêmes, mal relayés ou tout simplement non retransmis par le Service public français de radio et de télévision...), force est de constater que la programmation et les retransmissions d'événements culturels et artistiques en Eurovision ou Euroradio sont bien rares. Par ailleurs, alors que le Service audiovisuel public français (et européen) aurait de plus en plus tendance à céder au syndrome de la « télévision facile » (succombant ainsi à la loi de l'audimat, et proposant de plus en plus des émissions dont la qualité laisse parfois à désirer), ce dernier pourrait, en revanche et à l'avenir, s'attacher à développer avec les autres membres de l'UER toute une dense programmation d'émissions culturelles exceptionnelles diffusées en Eurovision étalée tout au long de l'année (et revenant tous les ans) qui pourrait permettre, à la fois, de faire découvrir les cultures européennes aux téléspectateurs et auditeurs français (et européens) et de renouveler et différencier de façon originale sa grille de programmation vis-à-vis de ses concurrents privés. Mais ceci ne peut se réaliser sans une ferme volonté politique en la matière, tant sur le plan national, que sur le plan européen. C'est pour cette raison qu'elle lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement dans ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69323

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6681